

# CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

ENTRE : *Madame Le Maire de la Commune de Guillos,*

ET *Monsieur /Madame*.....

Demeurant

.....TEL .....

Sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes le.....

En vue d'organiser (*nature de la manifestation*).....

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

## 1- DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER

Salle des fêtes : 9 Route de Landiras à Guillos

Materiel : 120 chaises coquilles, 29 tables pliantes en polypropylène blanches

Défibrillateur

Enceintes compatibles seulement avec matériel communal, **INDISPONIBLE AU PUBLIC**

**Les locaux ne comportant aucun espace agréé pour la restauration, il est strictement interdit d'y préparer des repas chauds (Rappel des dispositions de l'arrêté Ministériel du 9 mai 1995)**

## 2- CONDITIONS DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

L'organisateur s'engage à utiliser la salle des fêtes ci-dessus désignée, à la rendre en parfait état de propreté, immeuble et meubles.

**Il faudra prévoir d'apporter des sacs poubelle, du papier de toilette et produit d'entretien nécessaire au nettoyage de la salle, des tables et chaises utilisées.**

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux s'étendra de la remise des clés jusqu' au moment de l'Etat des lieux sortant.

**Le tri des poubelles devra se faire correctement ; si tel n'était pas le cas, la commune se réservera le droit de retenir une partie de la caution.**

**Un conteneur ROUGE est à votre disposition à l'entrée de la salle pour les ordures ménagères et un conteneur VERT pour les déchets recyclables. Le verre sera déposé dans la benne à verre sur le parking de la salle des fêtes coté cimetière.**

3 - NOMBRE DE PARTICIPANTS : .....

## 5 - MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie, ainsi que des voies d'évacuations. La personne chargée de la sécurité devra être présente du début à la fin de la manifestation.

## 6 - ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

N° DE POLICE :.....souscrite le ..... auprès de.....

## 7 - RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

## 7- PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé moyennement le règlement de la somme de .....€.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

## 8- CAUTION DE GARANTIE

Une caution de 250 Euros sous forme de chèque, sera déposée en garantie des dommages éventuels

Chèque N° ..... du .....

Fait à Guillos, le

Le Maire ou son représentant

L'organisateur responsable